



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AGEN du 20 AVRIL 2024

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

I. Rapport de Éric LE ROL, Trésorier fédéral

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Fédération, nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle, le 20 avril 2024 à AGEN, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Fédération durant l'exercice clos au 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Ensuite, Il sera donné parole au Commissaire aux Comptes afin d'exposer ses contrôles, son rapport et ses conclusions. Puis, la Commission de Contrôle Économique et de Gestion vous donnera son avis en totale indépendance.

C'est dans ce cadre que nous allons vous présenter la suite de ce rapport.

ACTIVITÉ DE LA FÉDÉRATION

I. SITUATION ET ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION AU COURS DE L'EXERCICE

En premier lieu, nous souhaitons porter à votre connaissance l'estimation de la valorisation des temps passés par les bénévoles au cours de l'exercice qui s'est élevée à un montant estimé de 181 744 € pour l'exercice 2023 pour un nombre total d'heures de 8 002 heures, équivalent en heure à 4,78 personnes à temps plein, à comparer à 135 335 € pour l'exercice 2022. Nous rappelons que cette valorisation n'a aucune incidence sur le résultat financier de la Fédération Française des Échecs.

Pour rappel, l'Assemblée Générale en 2023 avait voté un budget prévisionnel modificatif à celui présenté par le Comité Directeur donnant possibilité à l'équipe dirigeante de présenter un résultat d'exercice déficitaire jusqu'à 100 000 € à prendre sur les fonds associatifs, dont 70 000 € pour la première phase de modification du site de gestion de la fédération : L'ensemble des actions et moyens nouveaux proposés étant maintenus par l'Assemblée Générale, la licence C ayant été rejetée, l'apport financier par une augmentation des licences n'a pas pu être abordé.







Faits caractéristiques de l'exercice :

- En janvier 2023, l'association a mis en œuvre le suivi de la comptabilité de l'association suivant une nouvelle répartition analytique.
- En application de l'article 8.2 des statuts de la FFE et de la décision du Comité Directeur du 24 avril 2021, le Président est rémunéré, ce qui fait l'objet d'une convention réglementée reconduite dans les mêmes termes en 2023 par le Comité Directeur.
- En application de la décision du Comité Directeur des 19 et 20 novembre 2022 (vote n°5), Monsieur Jean-Baptiste MULLON a bénéficié d'un contrat de travail à durée déterminée de six (6) mois à temps plein, pour une mission spécifique n'ayant aucune relation avec sa fonction de vice-président, à savoir l'organisation des championnats de France Jeunes et Adultes 2023. Ce contrat fait l'objet d'une convention réglementée.
- L'année 2023 constitue la première année pleine de la délégation de service public et la mise en place complète du contrat d'engagement, des compétences et responsabilités nouvelles de la Fédération ainsi que la participation effective et soutenue au Comité National Olympique et Sportif Français.
- La poursuite de la mise place de l'important projet Class' Échecs dans les établissements scolaires a permis la pratique en développement des échecs dans le milieu scolaire à un très grand nombre de nouveaux pratiquants afin de démontrer l'intérêt de notre sport dans l'acquisition de compétences scolaires et d'atteindre un niveau jamais atteint de pratiquants : record de pratiquants largement dépassé en 2023.
- Grâce notamment à l'apport considérable de la commission Santé, sociale et handicap et du nouveau partenaire Immortal Game (plateforme de jeu partenaire des équipes de France toutes catégories), de nouveaux partenaires financiers, hors ANS, ont été enregistrés au-delà de ce qui avait été prévu au budget prévisionnel 2023.
- Le bénéfice d'une dynamique d'image et le choix d'un nouveau logo très porteur, encore renforcés par la mise en place d'une prestation relation Presse avec le groupe AYA communication pour sa faculté à travailler avec la TV, la radio en plus de la presse écrite et le web, ainsi que tous les efforts de nos Dirigeants de clubs et des organes déconcentrés, accentuent les signes d'un « choc de croissance » en termes de licenciés. Les affiliations provisionnées n'avaient pas été imaginées à un tel niveau d'adhésion ni une croissance en nouveaux clubs aussi élevée.
- L'augmentation de la part assurance par l'ajout pour tout membre d'une protection juridique contre les violences en qualité de victimes d'agressions sexuelles, psychologiques ou physiques volontaires.
- L'Institut National de Formation (INF) a été créé officiellement le 18 décembre 2023 (constitution, déclaration, textes légaux, comptabilité, etc.), conformément aux orientations approuvées par les Assemblées Générales 2021 et 2022, puis le Comité Directeur de novembre 2023. L'Assemblée Générale 2024 devra donner une approbation définitive.
- Un fait exceptionnel: La décision d'annulation de la participation aux Championnat du Monde jeunes en Égypte (Sharm El Sheik) entraîne une conséquence financière exceptionnelle: Par suite des attaques du 7 octobre contre Israël, et aux risques d'embrasement, le déplacement de la délégation française à 300 km de la frontière a été annulé. Les coûts supplémentaires de cette annulation sont de 28 000 €: Remboursement des frais engagés par l'ensemble de la délégation française sans apport des participants.







II. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2023, date de clôture du dernier exercice, des évènements majeurs sont intervenus :

a rejeté le pourvoi de Monsieur FELLER contre l'arrêt de la cour d'appel de Metz, décision favorable à la fédération: l'affaire de la triche dans le cadre d'une compétition de l'équipe de France en 2011, avec Messieurs FELLER et HAUCHARD, est définitivement clause.

Il n'y a pas d'autres évènements postérieurs à la clôture.

III. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE DE DÉVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Fédération n'a effectué aucune activité de recherche, développement, aucune action en direction de la propriété intellectuelle et de l'innovation technologique et technique au cours de l'exercice écoulé.

IV. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE PROSPECTION DE PARTENAIRES

En 2023 : 216 238 € de partenaires, hors ANS et subventions, contre 96 400 en 2022

- Prolongation du partenariat non fléché avec L'ÉCHIQUIER POUR LA RÉUSSITE : 10 000 €;
- Prolongation de la convention avec la boutique VARIANTES d'un montant de 14 400 €;
- Prolongation de la convention avec la PJJ (Protection juridique de la Jeunesse) du ministère de la justice à hauteur de 6 000 €;
- Convention d'un partenariat avec Klésia d'un montant de 107 038 € sur 1000 échiquiers, Infinite Autisme et Jeunes aidants ensemble ;
- Convention d'un partenariat avec Immortal Game d'un montant 25 000 € sur les équipes de France Adultes ;
- Une convention de partenariat fléché avec la Région île de France d'un montant de 53 800 €, destinée au projet de la Commission Santé, Sociale et Handicap sur le bien fait des échecs sur l'autisme ;
- Deux partenaires apportant des moyens techniques : Microsoft Azure France est partenaire technologique des équipes de France et AssoConnect est partenaire des clubs (l'équivalent d'un apport financier de 150 000 €).

Les Subventions des Championnats de France Jeunes et adultes pour un montant de 168 000 €

L'ANS a reconduit son aide à un montant identique à l'année 2022 de 58 000 €.

Nous arrivons sur l'exercice 2023 à un montant total de subventions d'exploitation de 442 238 € correspondant à 21.18 % du montant total du bilan 2023, niveau jamais encore atteint pour la FFE







En 2024 : Déjà 80 400 € de partenaires acquis, hors ANS et subventions, au moment de la rédaction de ce rapport

- Prolongation du partenariat non fléché avec L'ÉCHIQUIER POUR LA RÉUSSITE : 10 000 €;
- Prolongation de la convention avec la boutique VARIANTE d'un montant de 14 400 €
- Prolongation de la convention avec la PJJ (Protection juridique de la Jeunesse) du ministère de la justice à hauteur de 6 000 €;
- Prolongation de la convention avec Immortal Game d'un montant 50 000 € sur les équipes de France Adultes et sur une plateforme de jeu en ligne ;
- Deux partenaires apportant des moyens techniques: Microsoft Azure France est partenaire technologique des équipes de France et AssoConnect est partenaire des clubs (l'équivalent d'un apport financier de 150 000 €).

Les Subventions des Championnats de France Jeunes et adultes pour un montant de 168 000 €

L'ANS a reconduit son aide à un montant identique à l'année 2023, à savoir 58 000 €.

Au moment de la rédaction de ce rapport, nous arrivons sur l'exercice 2024 à un montant déjà acquis de subvention d'exploitation de 298 400 € et d'autres à venir pour lesquels il ne reste plus que la signature pour les acter en comptabilité.

V. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVE

L'exercice 2023 a été une année d'ambition avec la poursuite du service au club, la prise en compte des contraintes d'une Fédération reconnue délégataire disposant d'une mission de service public, de notre présence effective au Comité National Olympique et sportif français, la poursuite du projet Class' Échecs, le développement de toutes les actions de la commission Santé, Sociale et Handicap RSE.

Aujourd'hui, reconnu sport à part entière, nous disposons d'une dynamique d'image exceptionnelle. Nous devons poursuivre et accentuer le moment de forte croissance. Le niveau des 75 000 licenciés, à la fin de la saison 2023 – 2024, devrait être atteint. Nous avons encore un potentiel de croissance pour la saison suivante, grâce à l'implication de tous les acteurs de la Fédération!

La non-validation des nouveaux statuts par l'assemblée générale du 6 janvier 2024, constituant en une simple mise conformité avec la nouvelle loi sport, a mis en péril l'existence même notre fédération au titre d'association sportive. Seulement 59 % des clubs ont approuvé les statuts, le reste s'abstenant : les deux tiers des clubs étant nécessaires pour une approbation, le vote nul est assimilé à un vote contre.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Fédération n'est plus en conformité avec les obligations des fédérations sportives. Devant cette situation, la Fédération a obtenu un délai supplémentaire de l'État pour une mise en conformité dans les plus brefs délais : l'Assemblée Générale d'Agen étant considéré par l'État comme une date limite.







Le Comité Directeur du 10 mars 2024, a décidé à la majorité des élus de proposer le même texte lors d'une nouvelle Assemblée Générale prévue le 30 mars 2024 et une seconde convocation lors de l'Assemblée Générale d'Agen d'avril 2024 si le quorum n'était pas atteint.

La lettre du ministère reçu fin janvier 2024 est très claire. L'absence de statuts conformes à la loi sport entraîne de facto la perte de la Délégation de service public mais également l'agrément sports en 2024 qui doit être renouvelé tous les 8 ans.

Ces pertes se traduiraient pour la fédération, les ligues régionales, les comités départementaux, les clubs, les arbitres, les formateurs à la perte de la reconnaissance sport, la fin des subventions de l'État, de l'ANS, de l'accès aux subventions des collectivités territoriales (régions, départements, municipalités), la fin de nombreux emplois à la fédération, d'auto-entrepreneurs dans le cadre du sport.

Tout cela est sans compter, sur la perte de partenaires financiers et les éventuelles révisions de la position du ministère de l'éducation nationale, de l'USEP, de l'UNSS à l'égard de notre fédération. Chaque membre de la fédération doit en avoir conscience.

Un nouveau refus de mise en conformité des Statuts vis-à-vis de la loi serait à incidence légère sur le budget 2024. Les premiers effets ne commenceraient à se faire sentir qu'à compter de septembre 2024, mais seraient cataclysmiques sur celui de 2025 : les risques financiers et même existentiels sont majeurs. La nouvelle équipe issue des élections de novembre 2024, devrait alors faire vivre une ex-fédération sportive en association simple !

Faisant confiance à l'intelligence des Présidentes et Présidents de club qui mettra l'intérêt pour la Fédération Française des Échecs d'être reconnue comme fédération sportive au-dessus de tout, nous nous sommes refusés à retenir cette option.

L'exercice 2024 sera, si l'Assemblée Générale le valide, l'année de la poursuite de l'ambition ! Aujourd'hui, nous disposons d'une dynamique d'image exceptionnelle. Nous devons poursuivre et accentuer le moment de croissance en consolidant et en fournissant de nouveaux outils et moyens à ses membres.

Pour ce faire, en 2024, nous vous proposons :

- La poursuite du programme Class' Échecs et le développement de la passerelle des nouveaux adhérents vers les clubs : objectif faire passer le participant école au pratiquant club ;
- Le projet Matoupion, financé par l'ANS :
- Le lancement au cours du second semestre 2024 des premières actions de l'Institut National de formation (INF) (Certification de Qualification Professionnel (CQP) Animateur d'Échecs, Brevet d'État (BE) entraîneur d'Échecs, Formation Continue, Activités notées au baccalauréat et en Service Universitaire des Activités Physique et Sportives (SUAPS), etc.);
- La volonté d'accroître de manière significative les actions de développement, notamment, la poursuite du plan de performance fédéral, le développement du secteur de communication auprès des médias et le haut niveau et le développement de toutes les actions actuelles et nouvelles de la commission Santé, Sociale et Handicap RSE sources d'apports financiers et de mise en valeur de la pratique des Échecs si précieux ;
- L'impérieuse nécessité de structurer la Fédération pour remplir sa mission auprès des clubs, des organes déconcentrés, d'assurer nos nouvelles obligations de service public et de membre du CNOSF et d'assurer nos obligations de qualité professionnelle auprès de nos sponsors. Le nombre de salariés actuels et les actions de bénévolat des membres du Comité Directeur ont atteint leurs limites de disponibilité. Nous allons poursuivre le renfort en personnel;







- L'arrivée de nouveaux partenaires avec des conventions de partenariat encore à venir en 2024 (contrat de partenariat en cours de signatures), qui intègre la création d'emplois pour suivre les projets et tenir nos engagements auprès de nos partenaires ;
- La prise en compte de l'incidence du nouveau calcul de la cotisation versée à la FIDE et l'augmentation du plafond de la somme maximale sur une année (droit d'homologation);
- Le lancement de la création de la première phase du nouveau site internet fédéral avec une nouvelle signalétique et une possibilité de paiement en ligne pour les clubs au niveau d'une fédération délégataire supprimant les difficultés actuelles.
- Du fait de l'évolution de nos effectifs salariés et de l'apport de personnel de l'État, en conformité avec la convention collective nationale du sport, la création et la mise en place d'un Comité Social et Économique (CSE).

Dans le cadre de l'exercice 2024, du fait de l'arrivée de nouveaux sponsors à un niveau financier encore jamais atteint dans notre fédération, d'une progression attendue de nos licenciés, il ne sera proposé à l'Assemblée Générale aucune évolution des tarifs pour l'année 2024.

Cela n'est rendu possible que par une gestion rigoureuse de nos finances, les conventions de partenariat qui se poursuivent en 2024 et de nouvelles en cours de signatures notamment celles provenant de la Commission Santé Social et handicap RSE.

Tout ceci mène à l'élaboration d'un budget 2024 ambitieux que l'on envisage à l'équilibre.

Cependant, le formidable développement en nombre des licenciés de 15 à 25 % par catégories ne se transforme pas en enrichissement financier pour la fédération à ce même niveau (+2,19 % de trésorerie brute). Cette situation est décevante.

Poursuivre un montant de licences fédérales en dessous des prestations mises à disposition pour la licence B et les licences A moins de 16 ans représentant environ 75,51 % du total des licences de la Fédération va engendrer de graves difficultés pour garantir un exercice 2025 non significativement déficitaire si le niveau d'apport externe ne poursuit pas leur partenariat, quelle que soit l'équipe dirigeante issue des élections de novembre 2024.

Le tarif des licences n'a pas évolué depuis le mois de février 2016 tandis que l'inflation sur cette période est de 18,5% à ce jour, dont 12,6 % depuis début avril 2021, date de l'arrivée de l'équipe en place. À titre indicatif, le coût de la licence A adulte indexé sur l'inflation aurait dû conduire à une augmentation de 5 € de cette licence depuis 2016 dont 3,40 € depuis le 1^{er} avril 2021. Les équipes de candidats qui se présenteront à vos suffrages, en fin 2024, devront, je l'espère, vous apporter leur réponse à ces questions lors de leur programme.

Cette partie du rapport de gestion du Trésorier 2023 ne fait qu'évoquer les évolutions envisagées par le Comité Directeur sur l'exercice 2024. Les choix et engagements de l'Assemblée Générale sur leur application seront des points débattus et soumis aux votes séparément et ultérieurement à l'approbation de ce rapport d'exercice 2023. L'approbation du rapport n'engage en rien l'application du point V de ce rapport.







RÉSULTATS – AFFECTATION

I. EXAMEN DU BILAN, DU COMPTE DE RÉSULTAT ET RÉSULTATS

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation (voir Bilan, compte de résultat et annexe) et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Du point de vue comptable, l'année 2023 est une année où il aura fallu encore faire preuve d'agilité et de réactivité de tous les instants pour réinvestir en projets l'apport de nouvelles ressources au-delà de nos prévisions et tenir la volonté des clubs exprimée lors de l'Assemblée Générale précédente.

Nous avons poursuivi la rigueur et la limitation des opérations exceptionnelles. Pour la gestion des problèmes conflictuels, nous avons privilégié la négociation amiable sur l'action judiciaire. Les frais d'avocats et les provisions pour risques s'en trouvent très réduits.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 166 037 euros contre 42 195 euros au 31 décembre 2022 soit une hausse de 293,50 %.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 2 259 502 euros contre 1 940 618 euros au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 16,43 %.

Les stocks de pièces pour Class' Échecs sont à un niveau de 11 567 €.

Le montant des achats et autres achats et charges externes s'élève à 1 144 355 euros contre 971 314 euros au titre de 2022, soit une hausse de 17,82 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 8 998 euros contre 5 594 euros au titre de 2022, soit une hausse de 50,12 %.

Le montant des salaires et charges sociales des personnels de la FFE (y compris le Président) s'élève à 334 393 euros contre 277 866 euros au titre de 2022 soit une hausse de 24,57 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 5 personnels salariés (+1) plus une personne détachée, un Président rémunéré, une personne en contrat CDD sur les championnats de France soit 6,97 personnes équivalent temps plein, pour 6,48, lors de l'exercice antérieur.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation s'élève à 21 525 euros contre 11 730 euros au titre de la période précédente soit une hausse de 83,50 %.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 2 349 654 euros contre 1 859 219 euros au titre de 2022 soit une hausse de 26,38 %.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Fédération, équilibré en actif net et en passif, s'élevait à 2 088 420 euros, contre 1 961 184 euros à la clôture du précédent exercice, soit une augmentation de 127 236 euros (+ 6,49 %).

Le résultat de l'exercice se solde par un déficit de 25 847 euros contre un excédent de 104 181 euros au titre de 2022.

À la fin de l'exercice 2023, les capitaux propres s'élèvent à 318 678 euros pour 344 525 euros à la clôture de l'exercice précédent, soit une diminution de 25 847 euros (-7,50 %).







En 2023, un changement de méthode a eu lieu dans l'estimation du montant de la provision pour indemnité départ à la retraite. En 2022, la provision était comptabilisée pour un montant prévisionnel (estimation de l'indemnité versée en cas de départ à la retraite), cette année la provision a été comptabilisée par rapport au montant du passif social à fin 2023.

Ce passif social prend en compte un taux de probabilité, une correction par rapport à l'ancienneté, de mortalité... La valorisation 2023 prend également en compte le rehaussement de l'âge de la retraite à 64 ans qui a été mis en vigueur à compter du 1er septembre 2023.

Ce faisant, la provision pour indemnisation de départ en retraite s'élève à 53 665 € provenant d'un prélèvement sur les fonds propres conformément aux règles comptables en vigueur accompagnée d'une reprise sur l'exercice 2023 de 15 820 €. Ce montant de provision nous permet de verser les primes de départ en retraite des salariés le jour du choix du salarié de départ en retraite sans impact sur l'exercice en cours.

Au 31 décembre 2023, la Fédération dispose d'une trésorerie nette en conséquence excédentaire de 1 282 693,92 € en raison du cycle point haut de la saison sportive, compte tenu du capital du Prêt Garantie par l'État (PGE) restant dû à 47 879,08 €.

Cette présentation respecte l'aspect de présentation réglementaire devant être fait devant une Assemblée Générale, mais il nous semble important de vous donner un peu plus de détails sur quelques points de l'année 2023.

II. EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ SUR QUELQUES POINTS DE L'ANNÉE 2023

Au 1er janvier 2023, la Fédération disposait de 344 425 € en capitaux propres. Ces fonds propres de début d'exercice correspondent sur l'année 2023 à 60,20 jours d'activité (344 425 ÷ (2 088 420 ÷ 365)).

La situation de la Fédération en 2023 en fin d'exercice est en légère dégradation du fait d'un résultat d'exercice négatif. Ces fonds propres au 1^{er} janvier 2024 s'établissent à 318 678 € correspondant sur l'année 2023 à 55,65 jours d'activité (318 425 ÷ (2 088 420 ÷ 365)) pour 58,03 jours d'activité à fin 2022. La situation actuelle même moins bonne qu'à la fin de l'exercice 2022, n'inquiète plus le ministère des sports. Néanmoins, la littérature, pour le milieu associatif, indique que nos fonds propres devraient se situer au minimum à environ 60 jours d'activité sans passer sous la barre des 30 jours en cas d'évènements exceptionnels. En 2024, nous devrions encore avoir comme priorité l'obligation de renforcer nos fonds propres. Cette ambition sera très difficile à tenir sans augmentation des licences.

Nous souhaitons vous apporter un éclairage sur les provisions pour risques qui sont passés à 10 000 € au 31 décembre 2023 par rapport à 25 000 € au 31 décembre 2022, soit une baisse de 60 %. Elles ne représentent plus qu'environ l'équivalent de 0,37 % du budget annuel 2022 (1,22 % en 2023).

Il s'agit d'argent inscrit et prévu par la FFE comme dépenses futures pour pallier des litiges où la responsabilité de la fédération peut être engagée.

Comme évoqué précédemment, nous allons commencer par les provisions de risques prévus en 2022 qui ont été soldées en 2023, soit une reprise dans les comptes de 15 000 € :

La Cour de cassation vient de donner tort à l'un des appelants après la décision d'Appel favorable à la fédération : l'affaire de la triche dans le cadre d'une compétition de l'équipe de France en 2011, avec Messieurs FELLER et HAUCHARD est définitivement clause.







Les provisions maintenues en 2023 s'élèvent à 10 000 € :

L'AIDEF dans le cadre d'une plainte avec constitution de partie civile de l'AIDEF contre le Président de la Fédération en 2011 et la FFE a fait appel auprès de la chambre de l'instruction de la décision de non-lieu du juge d'instruction. La chambre de l'instruction n'a pas remis en cause le fond mais a demandé des investigations complémentaires notamment l'audition de M. Kasparov. De ce fait, cette affaire risque de durer très longtemps. Nous avons provisionné le risque à hauteur de 10 000 € dans le résultat 2023. Il est à craindre que ce risque doive être reporter pendant plusieurs années.

Au 31 décembre 2023, le Prêt Garanti par l'État (PGE) d'un montant inscrit dans les comptes en début d'année de 162 422,95 €, passe à un capital restant dû à 47 879,08 €, soit un remboursement de capital de 114 543,87 € et de 530,31 € d'intérêts. Je rappelle que nous avons pris l'engagement du remboursement total du Prêt Garanti par l'État avant la fin du mandat, soit le 18 mai 2024 pour un montant total d'intérêts de 2 382,77 €. Nous sommes l'une des premières fédérations à rembourser totalement ce prêt.

Les comptes annuels et leurs annexes donnés par le Cabinet d'Expert-comptable ainsi que le détail réalisé par la Fédération fournissent toutes les informations et les explications requises. Je ne vais m'attacher qu'à développer quelques thèmes du plan analytique de la fédération. Je serais à votre disposition pour toutes explications complémentaires sur la totalité du budget réalisé.

Concernant le compte 11000 Affiliations clubs et réversions Ligues nous obtenons un solde bénéficiaire entre les recettes et les dépenses de 2 422 € par rapport au prévisionnel. Il faut attribuer ce résultat à l'unique facteur de choc de croissance en termes de membres venant compenser l'absence d'augmentation de licences.

L'augmentation en solde par rapport au prévisionnel de l'ensemble du poste 12xxx d'un montant de 7 461 € provient d'un cumul nombre accru de tournois et de participant à ces tournois déduction faite d'une augmentation des coûts de gestion des ELO et d'une diminution des amendes.

Un solde dépense-recette des coûts globaux de fonctionnement en forte diminution par rapport au prévisionnel, soit – 133 509 € qui se répartissent de la manière suivante :

- Total Poste 21xxx Gouvernance : 29 174 € provenant uniquement de la réduction des coûts du poste 21400 Bureau Fédéral, Commissions et contrôle ;
- Total Poste 22xxx Siège Fédérale : 104 355 € provenant essentiellement d'une réduction du poste 22100 Salaires & charges pour un montant de 32 369 € (report d'un emploi, travail assuré par le Bureau Fédéral) et du poste 22200 Système d'information pour un montant de 74 217 € dont 70 000 € reportés en 2024 pour le nouveau site de gestion fédérale.

Le poste 22100 comprend les coûts de deux conventions réglementées :

Une convention réglementée « Rémunération du Président » a été reconduite au cours de l'exercice 2022, conformément aux articles 8.2 et 7.6 des statuts de la Fédération lors du vote n° 7 du Comité Directeur du 24 avril 2021 et approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2021.
M. Éloi RELANGE, Président de la Fédération, a reçu une rémunération brute de 45 190,20 € pour la période de l'année 2023, correspondant au seuil d'entrée de la catégorie 8, cadre dirigeant de la Convention Nationale du Sport (rémunération chargée de 69 437,20 €).







- Par l'approbation du Comité Directeur de la Fédération du 19 et 20 mars 2022, vote n° 7, pour une mission spécifique n'ayant aucune relation avec sa fonction de vice-président, M. Jean-Baptiste MULLON, dans le cadre d'une convention réglementée, s'est vu attribuer un contrat de travail d'intervention à durée déterminée de six (6) mois à temps plein, d'Organisateur des championnats de France Jeunes et Adultes 2023, d'un montant brut de 12 695,23 € (rémunération chargée de 15 902.44 €).

Au coût des rémunérations d'Éloi RELANGE et de Jean-Baptiste MULLON, s'ajoutent les indemnités de déplacement, de restauration et d'hébergement auxquelles ils peuvent prétendre, dès lors que ceux-ci, engagés dans l'intérêt de la Fédération, sont en totalité accompagnés d'une pièce comptable justificative. Toutes les dépenses du Président relèvent de l'accord et la validation du Trésorier.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, relatives à l'établissement du rapport spécial sur les conventions réglementées, le Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport la communication officielle des conventions réglementées qui se poursuit jusqu'à la fin du mandat du Président pour Éloi RELANGE.

Le solde dépense-recette des coûts globaux du secteur Développement présente une diminution du déficit de 2 883 € qui se répartit de la manière suivante :

- Total Poste 31xxx Commission : 6 021 € de bénéfice en solde provenant des commissions scolaires, mixité et internationale. L'apport de solde positif supplémentaire de la Commission Santé, sociale et Handicap de 9 654 € est insuffisant pour compenser la diminution;
- Total Poste 32xxx Formation : 21 333 € de déficit en solde provenant essentiellement d'une réduction du poste 32100 INF Formation ECTS & Instructeurs Fédéraux 21 493 € (report 2024) ;
- Total Poste 33xxx Clubs: augmentation du déficit en solde de 12 428 € en solde provenant d'une augmentation du poste 33100 – Dotation clubs en solde de 2 821 € (plus de nouveaux clubs qu'imaginés) et du poste

Le solde dépense-recette des coûts globaux du secteur Haut niveau présente une augmentation du déficit de 27 900 € qui se répartit de la manière suivante :

- Total Poste 411xx Sélection Équipes : 6 602 € de bénéfice en solde ;
- Total Poste 412xxx Sélections individuelles : 61 753 € de déficit en solde provenant pour 83 % d'une augmentation en solde du déficit des postes 41200, 41210 et 41220 concernant les championnats du monde Jeunes et juniors ainsi que le championnat d'Europe Jeunes pour un montant supplémentaire de 51 421 € dont les 28 000 € pour l'évènement exceptionnel d'annulation en Égypte suite aux évènements dangereux proches de la compétition.
- Total Poste 42xxx entraînement: Réduction du déficit en solde de 27 251 € en solde provenant d'une diminution du poste 42200 – Hauts niveau jeunes en solde de 30 300 € (adaptation à la disponibilité réelle des jeunes par rapport au prévisionnel).

Le solde dépense-recette des coûts globaux du secteur Compétition présente une diminution du bénéfice de 12 571 € qui se répartit de la manière suivante :

Total Poste 51xxx – Compétitions par Équipes : 6 602 € de diminution du bénéfice en solde. Les compétitions en diminution comportent le Poste 51020 – Interclubs adultes mixtes pour 461 €, le Poste 51030 – Interclubs adultes féminins pour montant de 1 887 €, le Poste 51040 - interclubs jeunes pour 1 785 € et le poste 51080 – les finales de coupes pour 6 545 €. Tous les autres postes voient une augmentation du bénéfice ;







- Total Poste 52xxx Compétitions individuelles: 11 756 € de diminution du bénéfice en solde provenant d'une diminution du bénéfice du poste 52020 Championnats de France Jeunes pour 23 296 €, et une augmentation du déficit en solde du Poste 52040 Championnat de France Rapide Féminin pour 3 806 €. On note une diminution en solde en solde du déficit du poste 52010 Championnats de France pour 9 617 €, une diminution de son déficit en solde du Poste 52030 Internationaux de France Rapide et Blitz pour 587 € et une fin de pertes accompagnées d'un bénéfice du poste autres compétitions individuelles pour 5 142 €;
- Total Poste 53050 Compétitions Scolaires : Réduction du déficit en solde de 1 178 €.

Pour plus de détails sur la totalité de chaque poste y compris ceux déjà rapidement évoqués je serai à votre disposition et me ferai un plaisir d'apporter des précisions à l'issue de ma présentation.

En conclusion de l'exercice 2023, je tiens à souligner que :

- Certes, nous avons tenu les engagements financiers exprimés par l'assemblée générale 2023 par une tenue rigoureuse de la trésorerie;
- Toutes les actions de développements ont été réalisées et l'objectif n'a été atteint que par l'arrivée d'un sponsorat supplémentaire trouvé par l'équipe qui dirige les affaires courantes de la FFE (Bureau Fédéral + Commission SSH) et une augmentation de leur activité bénévole au-delà du raisonnable ;
- Le résultat déficitaire de 25 847 € sur 2023 est dû à une charge exceptionnelle de 28 000 €, liée à l'annulation de la participation aux Championnats du Monde jeunes (Sharm El Sheik) par suite des attaques du 7 octobre contre Israël, et aux risques d'embrasement, le déplacement de la délégation à 300 km de la frontière a été annulé par mesure de sécurité.;
- Ce résultat pour un Trésorier n'est pas satisfaisant ;
- En effet, Le formidable développement en nombre des licenciés de 15 à 25 % par catégories ne se transforme pas en enrichissement financier pour la fédération à ce même niveau (2,19 % de trésorerie brute en plus) ;
- Sans augmentation des licences, le prévisionnel de l'exercice 2024 ne sera à l'équilibre, que grâce aux actions de l'équipe en place auprès des partenaires, qu'elle est allée convaincre. Ils apporteront à nos finances environ 390 400 € (en cours de signature), hors subventions et ANS, niveau jamais encore atteint au niveau fédéral ;
- Poursuivre un montant de licences fédérales en dessous des prestations mises à disposition pour la licence B et les licences A moins de 16 ans représentant environ 75,51 % du total des licences de la Fédération va engendrer de graves difficultés pour garantir un exercice 2025 non significativement déficitaire si le niveau d'apport externe ne poursuit pas leur partenariat, quelle que soit l'équipe dirigeante issue des élections de novembre 2024;
 - Le tarif des licences n'a pas évolué depuis le mois de février 2016 tandis que l'inflation sur cette période est de 18,5% à ce jour, dont 12,6 % depuis début avril 2021, date de l'arrivée de l'équipe en place. À titre indicatif, le coût de la licence A adulte indexé sur l'inflation aurait dû conduire à une augmentation de 5 € de cette licence depuis 2016 dont 3,40 € depuis le 1er avril 2021. Les équipes de candidats qui se présenteront à vos suffrages en fin 2024 devront, je l'espère, vous apporter leur réponse à ces questions lors de leur programme.
- L'analyse globale de situation financière actuelle ne permettrait pas d'obtenir un prêt auprès d'organismes privés, notre fonds associatif et nos ressources internes liés aux coûts trop faibles de certaines licences n'étant rassurantes pour ces organismes.







De plus, ce résultat 2023 est trompeur car il repose sur un niveau de Bénévolat qui n'est plus extensible malgré le besoin grandissant, équivalent à 4,78 emplois temps plein. Les élus bénévoles, membres du Bureau Fédéral, effectuent des travaux qui devraient être réalisés par des salariés, situation non pérenne pour une Fédération.

III. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 25 847 euros pour une autorisation de déficit approuvée par l'Assemblée Général d'AGEN 2023 sur l'exercice 2023 jusqu'à 30 000 €, hors engagement financier pour le site de gestion fédéral.

Ce déficit de 25 847 € n'est dû qu'au supplément de remboursement de frais exceptionnel du championnat du monde jeunes annulé du fait de risque trop important pour notre délégation (28 000 €). Sans cela, l'exercice aurait été bénéficiaire de 2153 € démontrant la rigueur de gestion sur l'exercice.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur les fonds propres sans droit de reprise de la manière suivante :

- Confirmation de la décision de l'Assemblée Générale d'Agen d'avril 2023 de prélèvement de Réserves pour projet de l'entité en 2023 pour 24 181 € déjà autorisés ;
- Prélèvement complémentaire sur fonds propres sans droit de reprise à hauteur de 1 666 €.

Compte tenu de cette affectation, au 31 décembre 2022, les capitaux propres de la Fédération seraient de 318 678 euros, auxquels il faut garder en mémoire la provision supplémentaire de 53 655 € d'indemnité de départ en retraite.

Les capitaux propres par rapport au budget prévisionnel qui vous sera présenté ultérieurement correspondront, sur l'année 2024 avant affectation à 40,90 jours d'activité (318 $678 \div (284400 \div 365))$.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA FÉDÉRATION

La Commission de Contrôle Économique et de Gestion se réunit très périodiquement. Elle réalise des rapports d'étape en toute autonomie en ayant accès à tous les documents qu'elle demande et obtient une réponse aux guestions qu'elle sollicite.

Le Comité Directeur a arrêté les comptes 2022 lors de sa séance plénière du 9 et 10 mars 2024.

Le mandat du Cabinet d'Expert-comptable se poursuit et la Commissaire aux comptes dont le contrat a été validé pour 6 ans lors de l'Assemblée d'avril 2022 a effectué ses contrôles lors sa deuxième année de mission.

En conclusion, nous souhaitons que les deux propositions qui vous seront soumises, emportent votre approbation.

Nous vous invitons, après les présentations du rapport de votre Commissaire aux Comptes et du rapport de la Commission de Contrôle Économique et de Gestion, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote, à savoir :

- Approbation du rapport financier 2023 ;
- Approbation de l'affectation du résultat.

